



CDD 152h en 3 semaines de travail

Par **didi38**, le **30/08/2013** à **01:17**

Bonjour à tous, rn
Je suis chauffeur livreur en PL et j'ai eu deux contrats successifs de 3 semaines, les deux étant de 152 heures.
Je sais que je n'arriverais à faire qu'environ 130/140 heures en 3 semaines.
Ma question est donc la suivante : l'employeur doit-il me payer les 152 heures ou bien juste celle que j'ai effectuée ? (grâce à la carte tachigraphe)
ps : sur le contrat il est bien marqué : rn
"La rémunération brute d'usage correspondant à un temps de service minimum mensuel de 152 heures, est fixée comme suit : 152 heures x 9.53 = 1448.56€"
Merci beaucoup de vos réponses

Par **moisse**, le **30/08/2013** à **09:11**

Bonjour,
Le temps de service établi sur 152 h/mois ramené à 3 semaines correspond à un temps de service de $152 \times 3/4 = 114$ h.
A vous lire vous en ferez 130/140.
Vous aurez donc certainement des heures supplémentaires et des discussions sur la manipulation de l'enregistreur.

Par **didi38**, le **31/08/2013** à **01:20**

Je vois merci de votre réponse, donc si j'ai bien compris c'est au prorata donc logiquement ils sont obligés de payer en heures supplémentaires vu que je vais faire bien plus que 114h ?
J'espère qu'ils ne vont pas essayer de m'endormir par rapport aux 152 heures mensuelles..